


Où mettre le numéro d'établissement?

Actions de promotion de Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean

Publications Facebook

Organiques donc sans budget de promotion.


Pas besoin d'inscrire le no d'établissement sur cette page. C'est une énumération.

 **Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean**
Publié par Sprout Social · 24 septembre 2020 ·

Envie de briser la routine ? Rien de mieux que de séjourner dans un hébergement insolite !

- Imago Village propose des habitations de style yourte
- La Maison Zacharie-Auberge & Boutique est une auberge logée dans un ancien monastère
- Le Village historique de Val-Jalbert offre un hébergement au style des années 1920
- Le Parc Aventures Cap Jaseux permet de séjourner dans une maison dans les arbres, un dôme ou une sphère suspendue

Pour plus de détails : bit.ly/hébergements-insolites-monsaglac



Publications Facebook et Instagram

Le no d'établissement doit être indiqué. Voici la formulation proposée : "Un passage au Delta Saguenay (NEHT : XXXXXX) vous permettra de vivre un séjour mémorable."

Payantes

L'entreprise paie pour avoir cette visibilité.



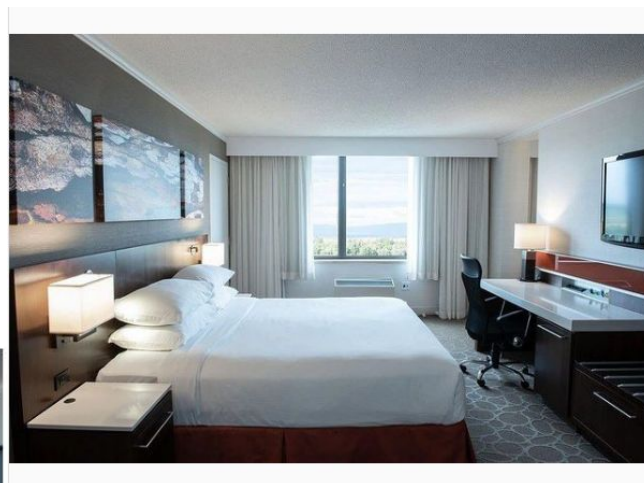
Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean
Commandité · 🌐

Un passage au Delta Saguenay vous permettra de vivre un séjour mémorable. L'hôtel propose un cadre élégant et des services pratiques qui sauront séduire les voyageurs modernes! 🇨🇦

📍 Delta Hotels by Marriott Saguenay Conference Centre

Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean
Agence de tourisme

EN SAVOIR PLUS



saguenaylacsaintjean · Abonné(e) · ...

saguenaylacsaintjean Un passage au Delta Saguenay vous permettra de vivre un séjour mémorable. L'hôtel propose un cadre élégant et des services pratiques qui sauront séduire les voyageurs modernes! .
A trip to Delta Saguenay Hôtel will allow you to live a memorable stay. The hotel offers an elegant setting and practical services that will seduce all modern travelers! .

689 J'aime
25 NOVEMBRE 2019

Ajouter un commentaire... Publier

Infolettres

Le bouton cliquable mène vers une page forfait ou le site internet de l'entreprise ou un lien de réservation.

Considérant l'offre qui est détaillée, le NEHT doit être indiqué. Ainsi, on devrait lire "L'Hôtel la Saguenéenne (NEHT : XXXXXX), située à proximité..."

JUSTE POUR VOUS



UNE RELÂCHE EN FAMILLE

L'**Hôtel la Saguenéenne**, situé à proximité de tous les services à Chicoutimi, offre des commodités adaptées pour toute la famille. Faites en votre **camp de base** lors de vos prochaines vacances avec la marmaille.

D'abord, bénéficiez d'un emplacement à proximité des attractions régionales. Puis, profitez de ses chambres et services qui plairont à tous les membres de la famille : **mini frigo** et **four à micro-ondes** dans toutes les chambres et **Wi-Fi gratuit**. Enfin, prélasser-vous dans l'**espace atrium** comprenant piscine, spa et sauna **gratuitement**, et ce, en toute quiétude puisque son accès est exclusif aux clients de l'hôtel.

Petit plus : les enfants de moins de 18 ans logent gratuitement à La Saguenéenne

JE VEUX RÉSERVER >

Site internet et blogue

Présentation d'itinéraires sur le site web officiel :

<https://saguenaylacsaintjean.ca/decouvrir-le-saglac/une-viree-estivale-sur-le-fjord>

Les établissements d'hébergements sont nommés et leur offre est présentée. On peut cliquer sur le nom de l'entreprise et arriver sur la fiche du membre où le numéro d'établissement est indiqué. Pas requis de mettre le NEHT dans le texte descriptif de l'itinéraire.

Article dédié sur un membre (dont l'**entreprise a payé** pour cette visibilité) :

<https://monsaglac.ca/2020/03/13/vacances-tout-inclus/>

Il faudrait mettre le no établissement dans le texte à la suite de la première mention de l'EHT, puisqu'il s'agit d'une promotion que l'exploitant fait (paie) en passant par l'ATR. Exemple : Des vacances en tout-inclus au Québec, ça se peut, et ce, spécifiquement au Village-Vacances Petit-Saguenay (VIVA) (NEHT XXXXXX)

Article reflétant une expérience dans la région et qui nomme des établissements d'hébergements tout comme des attraits suite au séjour d'un influenceur invité par Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean :

Pas requis d'indiquer la no d'établissement.

<https://monsaglac.ca/2019/12/01/aventure-hivernale-bonne-bouffe/>

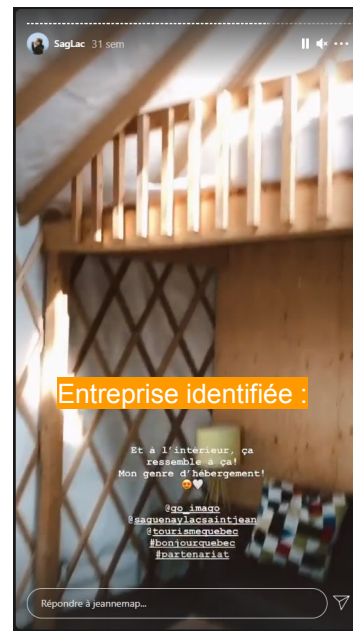
Influenceur

Quand on invite un créateur de contenu, doit-il partager le numéro d'établissement dans ses publications...
pas requis, mais le no d'établissement doit être écrit dans le profil Instagram de l'EHT. Considérant le peu d'espace, juste les 6 chiffres est OK.

- S'il tag le compte l'entreprise ? **Pas requis**
- S'il écrit le nom de l'entreprise? **Pas requis**



Pas requis



Pas requis

Documents pour les professionnels du voyage et médias

Doc nouveautés: Pas requis à moins que l'exploitant aie demandé à faire partie des nouveautés. Dans ces cas-là, la même formulation, soit "nom de l'EHT (NEHT XXXXXX)" est correct. Il faudrait que les NEHT soient inscrits dans les fiches centrales - en cliquant sur quelques EHT, la fiche n'indiquait pas le NEHT.
<https://saguenaylacsaintjean.ca/professionnels-du-voyage/nouveautes>

Doc itinéraires: Pas requis puisque suggestion/énumération.
<https://saguenaylacsaintjean.ca/professionnels-du-voyage/suggestions-ditineraires#c483>

Doc idées de reportage: Pas requis - on y mentionne seulement le courriel et une phrase accrocheuse. Toutefois, le NEHT doit apparaître sur les sites Web mentionnés
<https://saguenaylacsaintjean.ca/medias/idees-de-reportage#c439>

Présentation PPT:
<https://drive.google.com/file/d/1VBnuwTx8nizHfQzDpR-nBei6ixUDzZAE/view?usp=sharing> Pas requis.

Forfaits en ligne

Destination motoneige:

<https://www.quebec-cite.com/fr/planifier-voyage-quebec/rabais-motoneige>

Le seul forfait offrant de l'hébergement est le Forfait Manoir Plaisirs d'été. Le no d'établissement devrait apparaître sur cette page car il y a clairement une offre d'hébergement, et elle semble être écrite par l'EHT. Idéalement, le placer directement après le nom de l'EHT : Fairmont Le Manoir Richelieu (NEHT xxxxxx)

Explore Qc: <https://www.explorequebec.com/fr/forfaits-saguenay-lac-saint-jean>

Pas requis puisqu'il y a un choix entre établissements (énumération). De plus, ce n'est pas strictement l'offre hébergement qui y est proposée, mais également des activités.